



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Participation au capital de la Banque cantonale vaudoise

### **L'Etat ne vendra pas ses actions BCV avant 2013**

**Comme il s'y était engagé en novembre 2008, le Conseil d'Etat a réexaminé l'opportunité de vendre les actions BCV qui sont propriété excédentaire de l'Etat, soit supérieure à sa participation historique de 50,1%. Considérant d'une part que le dividende perçu actuellement est supérieur à un placement sur le marché et d'autre part que l'Etat n'est pas en quête de liquidités pour l'instant, le Gouvernement renonce à aliéner ces titres jusqu'à 2013 au moins.**

A la suite de la recapitalisation de la banque en 2002, l'Etat de Vaud détient environ 67% du capital-actions de la BCV, soit environ 5,8 millions d'actions sur les 8,6 millions de titres émis. Le Grand Conseil a autorisé en 2008 le Conseil d'Etat à vendre la participation dite excédentaire de l'Etat, soit plus de 1,4 millions d'actions, afin de ramener sa participation à son taux historique de 50,1%.

Au vu de la situation financière qui prévalait à l'époque, le Gouvernement avait annoncé qu'il entendait conserver l'ensemble des actions en possession de l'Etat jusqu'en 2010. Aussi réexamine-t-il aujourd'hui l'opportunité de vendre cette participation excédentaire.

A la suite de la grave crise financière qui a atteint son apogée en décembre 2008, les marchés boursiers semblent anticiper une reprise économique et les principaux indices boursiers ont regagné plus de la moitié de leur valeur perdue. Durant les douze derniers mois, la progression de l'action BCV a été supérieure à la plupart des titres comparables de ce secteur.

Le Conseil d'Etat relève que la politique prudente de la BCV en matière de placements a fait ses preuves durant la dernière crise et que la banque bénéficie toujours d'un afflux de capitaux. Elle affiche un bilan d'une excellente tenue grâce à un provisionnement approprié et sa politique de croissance mesurée dans le domaine des crédits est de nature à prévenir les excès qui ont caractérisé les années nonante.

Le dividende actuel de 21 francs par action représente une recette globale de 30,4

millions au budget de fonctionnement de l'Etat. Si celui-ci n'a pas pour mission d'effectuer des placements en actions dans un but de rendement, ce dividende contribue à financer des tâches publiques.

La vente des titres BCV permettrait d'atténuer l'augmentation planifiée de la dette et de la charge d'intérêts à l'horizon 2012. Mais en termes d'équilibre budgétaire, la perte du produit financier serait plus importante que l'économie sur la charge financière. En effet, le rendement de ces titres atteint 4,4%, taux nettement supérieur au placement de liquidités sur le marché.

En outre, l'Etat présente actuellement un excédent de trésorerie et n'a pas de besoin de financement avant 2012, malgré une dette brute au bilan de 3,3 milliards. Aussi le Conseil d'Etat décide-t-il de maintenir le statu quo et d'analyser à nouveau la situation au plus tard courant 2013 en fonction de l'évolution des marchés, de sa planification financière et des besoins de trésorerie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 juillet 2010

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 02 - DFIN, Eric Birchmeier, chef du Service d'analyse et de gestion financières, 021 316 25 50